

**Motion des représentants du personnel enseignant au CA  
Collège Anatole France de Gerzat (63)  
Conditions d'emploi des assistants d'éducation.  
Novembre 2006**

---

Les assistants d'éducation assurent des missions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement scolaire. Or leur statut précaire contre lequel nous avons lutté ne leur permet pas de s'investir pleinement dans la vie du collège. Nous souhaitons qu'une charte de bonne conduite soit mise en place afin que ces jeunes puissent être recrutés dans des conditions les moins mauvaises possibles.

Le but de cette charte étant d'instaurer des règles de recrutement et de traitement égalitaires et transparents concernant :

- L'embauche sur des critères sociaux
- La priorité réelle aux étudiants
- La généralisation des contrats de 3 ans
- La définition claire des tâches
- Les précisions des motifs de non renouvellement des contrats.

Nous proposons donc qu'un groupe de travail se réunisse afin d'étudier un contrat alternatif, tel qu'il se pratique déjà dans d'autres établissements, garantissant un minimum de droits pour ces personnels.